

Luxembourg, le 26 janvier 2006

Objet : Avant-projet de règlement grand-ducal fixant les prescriptions générales pour les dépôts de gasoil d'une capacité allant de 300 litres à 20.000 litres en matière d'établissements classés et avant-projet de règlement grand-ducal fixant les prescriptions générales pour les stations fixes de distribution de gasoil dont la capacité totale est supérieure ou égale à 300 litres et inférieure ou égale à 20.000 litres en matière d'établissement classés. (3010BJE)

AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Par sa lettre du 6 décembre 2005, Monsieur le Ministre de l'Environnement a bien voulu saisir pour avis la Chambre de Commerce concernant les deux avant-projets de règlements grand-ducaux sous rubrique.

L'avant-projet de règlement grand-ducal fixant les prescriptions générales pour les stations fixes de distribution de gasoil dont la capacité totale est supérieure ou égale à 300 litres et inférieure ou égale à 20.000 litres en matière d'établissement classés tend à préciser certaines conditions de mise en œuvre de la législation et à instaurer des mesures plus strictes pour éviter les écoulements accidentels de gasoil et pour prévenir la contamination du sol et du sous-sol.

L'avant-projet de règlement grand-ducal fixant les prescriptions générales pour les dépôts de gasoil d'une capacité allant de 300 litres à 20.000 litres en matière d'établissements classés tend à apporter certaines précisions à la réglementation actuelle.

Dans un souci de clarté et de sécurité juridique, le Gouvernement a opté pour une l'abrogation intégrale de la réglementation antérieure, datant de 1999, et pour leur remplacement par deux nouveaux règlements grand-ducaux reprenant l'intégralité des dispositions.

La Chambre de Commerce n'a pas d'observation à formuler, l'exposé des motifs et le commentaire des articles étant explicites quant aux modifications proposées.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver les deux avant-projets de règlements grand-ducaux sous rubriques.

BJE/PPA